



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Le Sourn (56)

Le centre médical municipal : des médecins salariés au service de la population

À l'heure où les médecins «de campagne» deviennent une denrée rare, la commune du Sourn a choisi l'option de salarier deux, puis bientôt trois médecins dans le centre médical : les professionnels de la santé et les habitants s'y retrouvent pour le contentement de tous.

Le Sourn est une commune de 2 127 habitants en centre Bretagne, très proche de Pontivy dont elle « subit » la forte attractivité des commerces et services. La population de la commune a doublé en 40 ans. Le Sourn possède un tissu associatif très fort lui permettant de maintenir une qualité de vie intéressante alors qu'une partie de la population est surtout active sur d'autres communes.

Il y a environ 30 ans, un médecin s'est installé sur la commune, seul. En 2015, l'heure de la retraite sonne alors que le médecin avait annoncé son départ un an à l'avance. La pharmacie a aussi alerté du risque de disparaître à son tour si le médecin n'était pas remplacé. En effet, 80% du chiffre d'affaire d'une pharmacie repose sur le médecin local.

Dès lors, la commune a pris les choses en main. Appuyée par les pharmaciens du secteur et le médecin, une étude est lancée afin de déterminer l'origine géographique de la patientèle. Un accord est trouvé avec le médecin partant afin de mettre à disposition l'ancien cabinet en location ainsi que le matériel médical car une construction neuve n'était pas envisageable dans ce court délai. Il semblait aussi difficile de convaincre un médecin libéral de s'installer ici alors qu'il en manque partout ailleurs.

↗ S'appuyer sur une démarche déjà testée

Devant ces constats et le souhait de maintenir une offre médicale,



Le cabinet de l'ancien médecin accueille les nouveaux médecins salariés

la municipalité s'est inspiré de ce qui a déjà été fait, entre autres, à la Ferté-Bernard (72 – 8 800 habitants) et à Domats (Yonne – 850 habitants) et choisit de créer deux postes salariés de médecins. Elle a contacté les acteurs et partenaires pour les aider : l'Agence régionale de Santé (ARS), le trésor public, l'ordre des médecins et les directeurs du centre hospitalier du centre Bretagne.

↗ Le recrutement

En mars 2015, la commune lance le recrutement (annonces dans divers réseaux et média tels le Télégramme en page région, l'Équipe et le Parisien, journaux très lus par des éventuels praticiens et leurs familles...). La commune reçoit une dizaine de candidatures

de tous âges (moitié françaises, moitié étrangères). Le recrutement se fait avec le médecin qui partait en retraite et ceux des communes voisines avec qui il travaillait. Au final, deux trentenaires sont retenus : un spécialiste gynécologue et un spécialiste en gériatrie, ce qui correspond à une demande forte localement. Suite à la validation par l'ARS et l'ordre des médecins, ils démarrent leur activité en septembre 2015.

Les habitants du Sourn ont été bien informés. Le 11 septembre 2015, une réunion publique les réunit autour de l'ancien et des nouveaux médecins pour expliquer le fonctionnement du centre médical. « Je n'ai jamais vu la salle polyvalente aussi pleine » nous confie le maire.

À partir de là, les rendez-vous s'enchaînent et le cabinet ne désemplit pas.

➤ Comment ça marche

La commune loue le local à l'ancien médecin après y avoir effectué rapidement des aménagements simples et peu coûteux afin de créer un accueil et un second

Les médecins ne veulent plus s'installer en milieu rural

Les charges sont trop élevées et le risque financier trop important.

Les médecins ne veulent plus être seuls sur un territoire et préfèrent travailler en équipe.

Le manque de secrétariat est préjudiciable : ils veulent se dégager de ces tâches administratives lourdes.

Le centre Bretagne est moins attractif que les communes littorales.

Ils souhaitent ménager leur vie privée : ne pas faire trop d'heures, travailler à temps partiel (pour une vie de famille).

Un médecin qui s'installe équivaut à projet de vie qui implique son conjoint occupant souvent un emploi spécialisé et très qualifié. Ainsi, la carrière professionnelle des conjoints devient aussi un frein à l'implantation en territoire rural. ■

“ On a choisi de prendre le temps de mettre les choses en place : on s'est donné trois ans pour équilibrer le projet. ”



Jean-Jacques Videlo
maire

cabinet. Les médecins, comme les secrétaires, sont salariés. Le produit des consultations est encaissé par une régie municipale (par les secrétaires médicales) et la mairie assure le suivi administratif. La CPAM et l'ARS ont été sollicitées pour qu'elles reconnaissent officiellement l'établissement de santé.

Afin de laisser le temps aux choses de se mettre bien en place, la commune se donne trois ans pour évaluer la validité et la rentabilité de la démarche.

➤ Les difficultés rencontrées

Les organismes de santé étaient plutôt septiques sur l'entreprise.

Les relations avec les médecins libéraux ne sont pas toujours faciles et cette « mise en concurrence » peut apparaître comme déloyale, alors même que la concentration d'activités est bénéfiques pour des petits territoires.

La principale difficulté consiste à conserver les médecins au vu



Le centre-bourg accueillant déjà commerces et services

Coûts de l'opération

Investissement

20 000 € : mobilier, aménagements divers

Fonctionnement

280 000 €/an : 2 * 4 500 € nets/mois
35 heures/semaine * 41 semaines

+ secrétariat et entretien/location des locaux. ■

de la forte concurrence existante entre les territoires. Un médecin a été arrêté plusieurs semaines et a démissionné : il a fallu six mois pour trouver un remplaçant. Un troisième médecin est arrivé en mars 2017 puis est reparti après 4 mois d'exercice. Il faut donc trouver à nouveau le troisième médecin...

Le travail de secrétariat est très lourd pour la commune.

➤ Et la suite ?

Dans un premier temps, la commune envisage d'acquérir la maison médicale afin de l'agrandir : créer un troisième cabinet, un accueil et une salle d'attente aux normes. Si tout se passe bien, la commune envisage de créer une Maison de Santé pluri-professionnelles en centre bourg. On y trouverait le cabinet médical ainsi qu'un espace « bien-être » et para-médical (ostéopathe, sophrologue, médiatrice sociale, neuropsychologue...) ■



Le maintien de la pharmacie située en centre bourg dépend de la présence d'une offre médicale locale

CONTACT :

Jean-Jacques Videlo, maire / 02 97 25 12 52 / mairie.lesourn@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

